

Loi électorale du Canada

reproduire sa liste électorale autrement qu'en l'apportant chez un imprimeur où la liste doit être composée, ce qui est un procédé assez long. Cette remarque ne vise pas les linotypistes; c'est uniquement une question de temps puisque les documents pourraient être reproduits par le procédé électrostatique.

● (1250)

Il commente par ailleurs le fait que le bureau de scrutin demeure ouvert plus longtemps que par le passé—21 jours au lieu de 14—afin que les gens puissent venir voter. Je pense que j'ai déjà examiné tous les aspects de cette question. Je ne vois pas du tout pourquoi on ne pourrait pas, en cas de besoin, transformer en bureau de scrutin une petite boutique ou encore un bureau sis à l'arrière ou à l'avant d'une boutique, et dont la permanence serait assurée par un scrutateur et son personnel. Je suis sûr que tous les partis seraient heureux que l'on change au besoin de scrutateurs jour après jour, afin de permettre aux gens de voter dans les bureaux provisoires de votation.

Un autre problème qui a causé certains soucis lors de l'élection de 1979, et qui pourrait, selon moi, se produire de nouveau, c'est le fait qu'un grand nombre de gens ont été pris de court par le changement de désignation. On a vu un certain nombre de sujets britanniques qui avaient voté par le passé et qui se virent menacés de perdre leur droit de vote s'ils ne devenaient pas citoyens canadiens et s'ils ne faisaient pas inscrire leur nom sur les listes électorales. Je crois, de fait, que tous les députés ont diffusé des avis à cet effet dans les lettres adressées aux occupants de logements.

Il convient de se rappeler que ces gens-là habitent notre pays depuis bien des années, qu'un bon nombre de leurs enfants et petits-enfants sont nés ici. A leurs yeux, ils sont des citoyens canadiens et ils ont été choqués sinon insultés quand ils ont appris que leur longue présence ici n'en faisait pas pour autant des citoyens canadiens. Quelques-uns d'entre eux ont peut-être perdu leur droit de vote. Ce fut pour eux une amère déception. Si une pareille disposition figure dans la loi électorale du Canada, je pense qu'il vaudrait mieux y regarder de plus près en comité.

Je vois que vous me signalez que mon temps est presque terminé, monsieur l'Orateur. Je vous remercie de m'avoir écouté exposer ces préoccupations qui reviennent à chaque élection. Je suis heureux que l'occasion s'offre afin de les examiner. J'espère que nous pourrions élargir le bill en y ajoutant des amendements qui combleront certaines lacunes—c'est ainsi que je les appelle—des lois précédentes.

M. Douglas Fisher (Mississauga-Nord): Monsieur l'Orateur, comme le député qui vient de se rasseoir, moi aussi j'attendais l'occasion de commenter le projet de loi. Mais, étant donné l'heure, on me permettra peut-être de déclarer qu'il est 1 heure et de poursuivre après le dîner?

L'Orateur suppléant (M. Blaker): J'ai déjà donné la parole au député de Mississauga-Nord. Je voudrai bien l'entendre à nouveau s'il est ici à 2 heures cet après-midi.

Puis-je déclarer qu'il est 1 heure?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 12 h 55.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. Fisher: Monsieur l'Orateur, je le répète, j'accueille avec satisfaction ce projet de loi et l'idée que nous pourrions abréger nos campagnes électorales de 60 à 47 jours. Je suis persuadé que l'idée sera également bien accueillie dans ma circonscription de Mississauga. Je constate que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) est ici. Quand il a parlé de ce projet de loi en avril, il s'est demandé si la mesure pourrait être appliquée rétroactivement à 16 campagnes électorales.

M. Knowles: Bravo!

M. Fisher: Ma première campagne a eu lieu en 1980 mais il s'agissait de ma huitième campagne au sein du parti libéral.

Des voix: Bravo!

M. Fisher: J'ai été organisateur et travailleur bénévole dans huit campagnes fédérales depuis 1963. Durant chaque campagne, je me suis rendu compte qu'il devenait de plus en plus facile pour l'homme politique d'abréger les campagnes. Je veux parler de nos campagnes nationales et locales.

Évidemment, à l'échelle nationale, depuis 1963, lorsque je me suis lancé en politique, avec l'avènement des avions à réaction, les transports aériens se sont beaucoup améliorés. Les chefs de parti parcourent le pays en jet, accompagnés de représentants des media. Nos chefs peuvent donc prendre la parole n'importe où dans le pays à n'importe quel moment de la campagne. Grâce à de bons reportages télévisés, les déclarations des chefs de parti sont diffusées dans tous les coins du pays. Grâce à des techniques publicitaires de plus en plus perfectionnées, les partis peuvent diffuser leurs messages politiques, biaisés ou pas, d'un bout à l'autre du pays.

La même évolution s'est manifestée à l'échelle locale depuis 1963. Par exemple, le nom de chaque parti figure sur les bulletins de vote afin que les candidats ne passent pas trop de temps à s'identifier au message national que la direction nationale des partis communique aux électeurs par les media. On met beaucoup moins l'accent sur les assemblées et les débats locaux. Au lieu de cela, du moins dans les régions où j'ai acquis mon expérience, les candidats font campagne en se rendant dans les centres commerciaux, en parlant aux gens dans la rue et en faisant du porte à porte. J'estime que tout cela rend nos campagnes électorales nationales et locales beaucoup plus souples et beaucoup plus faciles à abréger.

Je suis favorable à ce bill; cependant, au moment de l'examiner, nous devons nous poser trois questions à son sujet et voir comment il se tire de cette épreuve. Tout d'abord, nous devons nous demander s'il est juste pour tous et s'il traite équitablement non seulement tous les partis, mais aussi le député sortant et les candidats qui lui font la lutte. Nous devons nous assurer que les nombreux Canadiens qui espèrent nous remplacer un jour ont au moins une chance honnête de réussir, faute de beaucoup d'encouragement à le faire.